

المخلص

نهدف من هذا المجال مقارنة هذا الكائن اللغوي العبارات المجعدة حيث الدارس اكان طالبا بقسم اللغة الفرنسية او حتى فضوليا يجد صعوبات جمة لادراك المعنى وبما ان هذا الدارس الجزائري لهذه العبارات باللغة الفرنسية يلجا تلقائيا لترجمتها او على الاقل للبحث لها عن مرادف في اللغة العربية يمكننا ان نقول انها خطوة صحيحة يجب اعتمادها علنيا في مقارنة مثل هذه الحالات اللغوية

تتمثل مقاربتنا هذه في ايجاد وتبيين الفروقات الاساسية بين التسميات المعتمدة لتوضيح المفاهيم تليها دراسة وصفية بنيوية لهذه العبارات بمختلف تسميتها ونخص بالدراسة في هذه المداخلة أربع اشكال التجديد وهم كالتالي

-عبارات مجعدة و عبارات مزدوجة -العبارات المثلية -العبارات الشفهية و الامثال - العبارات المجعدة التعبيرية

الكلمات المفاتيح: تعليمية ، نداخل الثقافات ، عبارات مجعدة ، لسليان مقارنة

Resume

Nous envisageons, dans une perspective de linguistique contrastive, d'approcher cette réalité linguistique, que sont ce qu'on appelle communément les expressions figées. En effet, autant l'étudiant en langue française que n'importe quel lecteur francophone (non français) éprouvent devant ce fait langagier, très récurrent dans les échanges verbaux, de sérieuses difficultés à accéder au sens y inscrit. De même, ils arriveraient très difficilement à se départir de la tendance à trouver à ce type d'expression un équivalent en langue maternelle ou nationale. Prévisible, cette tendance est aussi admissible et, ajoutons nous, bien indiqué pour bien s'imprégner de l'expression figée et approcher le plus possible de son sens, la traduction parfaite étant une vue de l'esprit.

Aussi, pour plus d'efficacité de cette approche, nous procédons, dans un premier temps, à la discrimination de ce que recouvrent les appellations *locutions, collocations, expressions figées ou idiomatiques* de façon à faire ressortir ce qui les caractérisent, les uns par rapport aux autres, c'est-à-dire leurs différences. C'est donc un travail analytique et descriptif qui nous permettra de définir les notions et concepts opératoires dans l'étude de ce fait langagier. Nous nous arrêterons particulièrement à quatre distinctions fondamentales, qui sont respectivement : a) *expressions figées et collocations* ; b) *expressions et/ou locutions* ; c) *locutions verbales et proverbes* et enfin d) *expressions figées, idiomatiques ou phraséologiques*.

Mots Clés : Linguistique Contrastive, Expressions Figées, Enseignements, Interculturalité

Summary

Our study envisages, through a contrastive linguistic perspective, to shed light on the linguistic reality of what we call the set phrases. In fact, a student of the French language or any other language (not French) faces serious difficulties that are mostly recurrent in verbal exchanges and in the identification of the meaning insinuated. Indeed, they even find difficulties in finding appropriate equivalent for such expressions in their national or mother tongue. The expected tendency in all this is to come to a compromise for the exact meaning of the set phrase. Firstly and for an efficiency in such an approach, we thought to sort out the difference in characteristics between the concepts locutions, collocations, idiomatic or set phrases. Hence, our work will be analytical and descriptive that help us define these operational notions in the study of this language fact. In sum, our distinctions are classified into four fundamental distinctions-a) set phrases and *collocations* ; b) *expressions or/ locutions* ; c) *verbal locutions and proverbs* lastly d) set phrases, *idiomatic or phraseologic*.

Key words: Contrastive Linguistics, Set Phrases, Teaching, Interculturality

^{*} Maître assistant - classe "A" Université Sétif 2 M-L. DEBAGHINE

Introduction

Nous envisageons, dans une perspective de linguistique contrastive, d'approcher cette réalité linguistique, que sont ce qu'on appelle communément les expressions figées. En effet, autant l'étudiant en langue française que n'importe quel lecteur francophone (non français) éprouvent devant ce fait langagier, très récurrent dans les échanges verbaux, de sérieuses difficultés à accéder au sens y inscrit, ainsi qu'à se départir de la tendance à lui trouver un équivalent en langue maternelle ou nationale. Cela est prévisible et, ajoutons nous, bien indiqué pour bien s'imprégner de l'expression figée et se rapprocher le plus possible de son sens, la traduction parfaite étant une vue de l'esprit.

Aussi, nous procédons, dans un premier temps, à la discrimination de ce que recouvrent les appellations *locutions*, *collocations*, *expressions figées* ou *idiomatiques* de façon à faire ressortir ce qui les caractériseraient, les uns par rapport aux autres, c'est-à-dire leurs différences. C'est donc un travail analytique et descriptif qui nous permettra de définir les notions et concepts.

Nous nous arrêterons particulièrement sur les distinctions fondamentales, respectivement : d'*expressions figées* et de *collocations* ; d'*expressions* et/ou de *locutions* ; de *locutions verbales* et de *proverbes* et enfin d'*expressions figées*, *idiomatiques* ou *phraséologiques*.

1. Différences locutions, collocations, expressions figées ou idiomatiques

1.1. Les collocations

Avant d'entamer une analyse syntaxique et formelle de ces *expressions figées*, nous tenterons d'abord de préciser ce qu'on entend au juste par la forme lexicale "*collocation*" et d'en présenter quelques typologies dont la "*locution*", la "*collocation*", la "*phraséologie*" etc.

En linguistique, une collocation est une cooccurrence privilégiée, un rapprochement de termes qui, sans être fixe, n'est pas fortuit, comme : "*voix suave, tirer profit, calme olympien, entraîner*

des conséquences". On parle aussi d'expression ou de locution figée. La collocation intéresse les linguistes car elle manifeste une relation potentielle entre les mots d'une langue, indépendante du locuteur. E. Lipchitz (1981), par exemple dira L. Langlois (1996)¹, « *utilise tour à tour phraséologies et phraséologismes pour parler de groupements qui ne sont pas créés au fur et à mesure des besoins, mais qui sont reproduits intégralement par l'usager, car ils sont formés d'avance.* »

La désignation "*collocation*" est d'origine anglaise. Lucie Langlois, (*Bitexte, bi-concordance et collocation*, 1996) rappelle que le terme *collocation* a été proposé par J.R. Firth (1951) et que, comme sur beaucoup de termes/concepts méthodologiques en linguistique et en lexicographie, les spécialistes divergent autant sur sa définition que sur ce qu'il est censé désigner.

Contrairement aux Anglais qui ont adopté et l'idée et le vocable proposés par Firth, les linguistes français ont utilisé, chacun en ce qui le concerne, une terminologie spéciale, recourant à des termes plus au moins synonymes tels que *cooccurrences* ; *phraséologie* puis *phraséologismes* (E. Lipchitz) ; *unités idiomatiques* (Maurice Pergnier, 1980) ; *combinaisons libres*.

Maurice Pergnier, par exemple, refuse d'adopter la désignation "*unités structurales*", lui préférant "*unités idiomatiques*", rejetant les réalisations du type « on ouvre un procès, l'orage éclate, des pourparlers sont entamés et on entonne une chanson » dans le registre oral et leur déniaient toute approche syntaxique.

Il a fallu attendre 1974 pour voir Georges Mounin inclure le terme *collocation* dans son dictionnaire tout en prenant la précaution d'avertir sur le fait que *collocation* est « surtout employé par les linguistes anglais ». Depuis, son usage s'est propagé dans les travaux des linguistes francophones et son emploi s'est maintenant banalisé.

La définition du fait linguistique désigné par le terme de collocation, enfin convenue et adoptée par les linguistes et lexicographes français, n'a pas été aisée à établir. D'abord, celle de Firth -le premier

à avoir usé de cette désignation- pêchait par son imprécision, voire son approximation. En effet, elle ne correspondait pas à la définition actuelle du terme ; ce n'est qu'en s'y inspirant que les linguistes contemporains définissent maintenant la *collocation* en termes de

Combinaison phraséologique de deux ou plusieurs mots dans laquelle les mots composants, quoique soumis à une contrainte lexicale, gardent encore leur autonomie de sens (S.Q. Liang) ²

Lucie Langlois (1996)³ qualifie ce phénomène de langue -que les locuteurs récupèrent tout naturellement de leur mémoire en bloc- de « *combinaisons qui sont constitués de mots qui s'attirent l'un l'autre* ».

Divers paramètres entrent en jeu dans la caractérisation des collocations et leur distinction. Des chercheurs, à l'instar de D.J. Allerton (1984), utilisent des critères multiples.

Allerton, que cite L. Langlois, utilise le mot « *cooccurrences* » et classe ce fait de langue « *par niveau de restrictions : syntaxiques, sémantiques et locutionnelles* » selon que ces collocations dépendaient « *exclusivement [de] combinaisons tributaires de la syntaxe* », que « *l'acceptabilité de certaines combinaisons [soit] régie au niveau de la sémantique* » ou qu'elles soient « *arbitraires et imposées par la langue* » à l'instar des « *locutions toutes faites* » de Ferdinand de Saussure (1964).

Ecartant la catégorie des collocations fondée sur le critère de restriction syntaxique, Lucie Langlois (1996)⁴ note que « *c'est surtout les deux dernières catégories, qui sont régies par des restrictions sémantiques et locutionnelles, qu'on nomme généralement collocation* ».

D'autres linguistes proposent d'autres typologies allant de celles très restreintes à celles dites ouvertes. Cette dernière catégorie, selon Cowie, (1994)⁵ « *inclut des combinaisons de mots qui, sur le plan de la sémantique, sont tellement généraux qu'ils peuvent être combinés de façon quasi-illimitée* ».

Les *collocations restreintes*, par contre, donnent à voir (et partant à étudier) des combinaisons de mots « *beaucoup plus intéressantes*

sur le plan de la lexicographie » puisque le sens du premier mot (ou mot noyau) détermine le choix de l'autre ou des autres mots qui entreront dans la composition de la collocation.

Pour sa part, Benson (1986), établit un classement pratique des collocations les répartissant en deux grandes catégories qu'il appelle *collocations grammaticales* et *collocations lexicales*.

Les collocations grammaticales, appelées aussi constructions (Haussmann (1990), se présentent le plus souvent sous forme d'un verbe/ noyau environné par d'autres éléments le soutenant ou, selon Benson (1986)⁶, « *d'un mot dominant suivi d'une unité subordonnée (souvent une préposition ou une structure grammaticale, comme un infinitif ou une proposition)* ».

Nous retiendrons les exemples suivants dont nous soulignons le mot dominant :

- *s'abstenir* / *de*
- *sentiment* / *envers*
- *absent* / *de*

Les collocations lexicales, elles, sont généralement formées de deux composantes lexicales d'importance plus ou moins égale. « *Typiquement, établira Lucie Langlois, les collocations lexicales sont formées de noms (Nom C.), d'adjectifs (Adj. Q), de verbes (Verbe) et d'adverbes (Adv.)* », à l'image des exemples suivants où nous marquerons pareillement les deux entités d'égales valeurs :

- *l'orage* / *éclate*
- *un célibataire* / *endurci*
- *interjeter* / *appel*

1-2- Distinction expressions figées / collocations

Consécutivement au flou qui baigne encore et toujours la notion de collocation, relativement aux problèmes inhérents tant à sa définition qu'à sa désignation, son repérage dans les énoncés oraux et écrits reste assez difficile.

« *C'est qu'elles se situent dans une zone floue, ce que Thierry Fontenelle (1994) appelle l'espace fusionnel entre la combinaison libre, le*

*composé et l'expression figée, dont les frontières sont loin d'être étanches. »*⁷

Pour distinguer *expression figée* (notre objet d'étude) de *collocation*, nous emprunterons les critères établis par Liang (1991)⁸ même si ce dernier, en comparant ces deux désignations et ce qu'elles recouvrent, a pour objectif d'étudier la *collocation*.

« Selon Liang, la *collocation* se démarque de l'*expression figée* sur trois plans :

- l'autonomie des composants,
- leur inaltérabilité sémantique
- et la substitution possible du *collocatif*. »

Même s'ils ne font pas preuve d'autonomie au même degré, les composants d'une *collocation* sont autonomes et gardent leurs fonctions grammaticales, d'après Liang ; à l'inverse, ils sont solidaires dans une *expression figée* et fonctionnent comme un monème lexical. Ainsi, *expressions figées* et *collocations* réagissent-elles différemment aux manipulations syntaxiques et à la contamination par d'autres lexèmes qui viendraient s'y insérer. En effet, tandis que les *collocations* les tolèrent, les *expressions figées* s'y préservent sous peine d'altération, de dénaturation, rejetant ainsi le caractère d'autonomie des composants.

Par inaltérabilité sémantique, Liang confirme la compositionnalité du sens d'une *collocation*, et partant de ses composants : « *ils conservent leur sens, propre ou figuré, tandis qu'une expression figée adopte globalement un sens figuré ou métaphorique.* »

En plus donc de la contrainte lexicale, l'*expression figée* se trouve caractérisée par le non compositionnalité de son sens. Si la *collocation* présente une certaine transparence caractéristique sinon définitoire de sa nature, à l'inverse l'*expression figée* met en avant l'opacité sémantique comme trait définitoire.

Quant au critère de substitution possible du *collocatif* sans changement de sens de la *collocation*, les *expressions figées* se démarquent des *collocations* par le fait qu'il est exclu de substituer un mot ou un groupe de mots par un autre sans attenter à l'intégrité / solidarité des composants formant un tout, et partant, sans en altérer le sens.

Il est cependant admis que dans les pratiques diversifiées d'une même langue (AA et FF pour ce qui nous concerne) dans de rares *expressions figées*, un mot soit substitué à un autre avec le même effet et la même opacité de sens.

Ex. - *ne demander / ne chercher / ne rêver que plaies et bosses* (Liang 1991).

S'il est avéré qu'il soit déjà assez difficile de faire la distinction entre une *expression figée* et une *collocation*, il est autrement plus onéreux de la distinguer des différentes autres désignations utilisées par les grammairiens, lexicologues et linguistes, tant leurs formes peuvent se ressembler, voire se confondre.

2. Les locutions

2.1. Définitions

Pour le Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage (1994), l'entrée en question est suivie de cette définition : « *La locution est un groupe de mots (nominal, verbal, adjectival) dont la syntaxe particulière donne à ces groupes le caractère d'expression figée et qui correspondent à des mots uniques.* »

Ainsi, « *faire grâce* » est une locution verbale (ou verbe composé) correspondant à *gracier*, [...] ; « *mise en jeu* » est une locution nominale (ou nom composé).

Selon Alain REY (1977)⁹, « la locution est une unité fonctionnelle plus longue que le mot graphique et appartenant au code de la langue (devant être prise) en tant que forme stable et soumise aux règles syntaxiques [...]. L'expression est cette même réalité considérée comme « *une manière d'exprimer quelque chose* » ; elle implique une rhétorique et une stylistique. Etymologiquement, le mot « *locution* » signifie « *manière de dire* » ; la tradition grammaticale attribue l'appellation de « *locution* » à des séquences inférieures au niveau de la phrase. En effet, les phrases entièrement figées sont généralement appelées « *expressions idiomatiques* » ». (p.28)

2. 2. *Expressions et/ou locutions*

Le nom composé est le seul type de séquence figée à bénéficier d'un terme spécifique tandis que les différents autres types de séquences figées sont traditionnellement regroupés sous le terme générique de locution. Exemple : Elle a une peau (de bébé).

Ici, le modifieur, c'est-à-dire le syntagme prépositionnel, est figé.

La locution est définie sommairement comme tout groupe dont les éléments ne sont pas actualisés individuellement ; c'est une catégorie lexicale que les grammairiens du français subdivisent en onze (11) sous-catégories. Il s'agit de :

Locutions adjectivales ; locutions adverbiales ; locutions conjonctives ; locutions interjectives ; locutions latines ; locutions nominales ; locutions-phrases ; locutions prépositives ; locutions pronominales, locutions proverbiales.

Après maintes recherches et moult réflexions, des lexicographes ne peuvent s'empêcher de s'interroger si la distinction entre "*expression*" et "*locution*" est pertinente. En effet, les nombreuses recherches académiques qu'ils ont effectuées pour déterminer les critères de discrimination entre ces deux concepts sont restées vaines.

S. Mejr¹⁰ en conclut que « *les seules définitions existantes sont vagues, subjectives et non opératoires.* »

Il s'interroge et répond provisoirement :

“Qu'appelle-t-on ici une locution, une expression ? La locution est une unité fonctionnelle plus longue que le mot graphique, appartenant au code de la langue en tant que forme stable et soumise aux règles syntaxiques de manière à assumer la fonction d'intégrant. On pourrait dire la même chose d'expression, mais une distinction réapparaît pour peu qu'on mette l'accent sur la genèse des deux termes. »

2. 3. *Locutions verbales et proverbes*

Même si notre propos concerne les expressions et les phrases figées, plus dans leur généralité que dans leur exhaustivité, il nous semble intéressant de relever dans notre corpus quelques

exemples illustrant certaines différences de traitement qui risquent de s'avérer nécessaires à l'intelligence des locutions verbales principalement.

Certaines expressions verbales sont assimilées à tort à des proverbes par beaucoup de lexicographes. Ainsi le TLF (1975) confond à tort l'expression verbale figée "*manger son blé en herbe*" à un proverbe ou à une locution proverbiale.

C'est le cas aussi, par exemple, pour "*mettre la charrue avant les bœufs*", "*manger son blé en herbe*" [Yessélèf aâlalakhdarouala l'yabès'] ou [Yakoul' aâychouhami].

En effet, c'est que "*Manger son blé en herbe signifie* " dépenser par avance un revenu attendu ; par extension : *jouir* par anticipation d'un plaisir attendu", ou " se précipiter, ne pas faire les choses dans l'ordre".

3. *Expressions figées, idiomatiques, phraséologiques*

3. 1. *Définitions*

Par sa récurrence à travers les échanges verbaux dans les langues naturelles et surtout de par ses très différentes manifestations, le figement souffrirait d'un très important problème de catégorisation qui gagnerait à être repensé pour une plus grande clarté de la notion. Les recherches réalisées jusque-là sur le phénomène ont montré que les dénominations telles « *expression verbale* », « *expression figurée* », « *locution* », « *expression proverbiale* » ou « *proverbe* » étaient employées indifféremment pour dénommer des types différents de figement aux propriétés bien distinctes.

L'expression figée relève de la phraséologie entendue dans le sens où la phrase est définie comme "*l'expression d'un sens complet*", vérifiant *autonomie et complétudes sémantiques*. Il y va de même pour la notion d'*expression figée*.

Salah MEJRI (1999)¹¹ se demandait à juste titre pourquoi les expressions idiomatiques « *qui sont enracinées dans notre quotidien (et) font partie du langage familier, informel, [...] sont-elles perçues comme un problème mineur dans l'enseignement/apprentissage d'une langue ?* ».

La question de Mejrî mérite d'être adoptée. Nous ne pouvons que lui "tirer chapeau" et témoigner de notre reconnaissance à ce militant de l'enseignement intelligent du français au Maghreb qui n'a cessé d'alerter et de sensibiliser pour faire vite et bien dans cette entreprise. Ses préoccupations de didacticien et de lexicographe l'induisent à poser cette autre question :

« Pourquoi beaucoup de ces expressions ne font-elles pas partie de nos dictionnaires ? »

Jusqu'à la théorie générative-transformationnelle de Chomsky, la syntaxe régnait souveraine dans l'enseignement au détriment de la sémantique et de la pragmatique. Par conséquent, les idiotismes en ont automatiquement été exclus, puisqu'ils appartiennent, *a priori*, à la parole et ne peuvent pas se passer de ces deux dernières études.

Cependant, quelques linguistes pionniers s'en sont occupés, surtout quand les recherches purement syntaxiques ont commencé à perdre du terrain.

En précurseur, Harris (1954)¹² ne traite pas les expressions idiomatiques comme un problème marginal du point de vue de la structure de la phrase. Dans sa théorie distributionnelle et transformationnelle, il les caractérise comme des opérateurs et des réductions.

Plus récemment, M. Gross (1990)¹³, dont il serait bon de ressortir les recherches en la matière, et en particulier celles de 1982 où il affirme, dans la lignée de Harris, que les expressions figées ne sont exceptionnelles ni par leur syntaxe, ni par rapport au lexique, a consacré au moins une décennie d'études aux expressions figées.

Les appellations de ces expressions idiomatiques sont sinon arbitraires du moins subjectives ; en effet, les créations nouvelles et individuelles d'idiotismes sont, d'après Lopez (1987)¹⁴ :

« Un saut de l'imagination créatrice associant deux idées ou univers du discours jamais associés auparavant et les réunissant dans une nouvelle synthèse, qui exprime la révélation cognitive et émotionnelle. »

Rwet (1983)¹⁵ et Gross (1988)¹⁶ pensent qu'elles doivent être apprises une à une, par cœur, puisqu'elles sont acceptées par la communauté linguistique une fois que leur structure, leur sens et leur emploi sont conventionnellement déterminés.

On emploie, donc, une expression idiomatique, pour exprimer le contenu informationnel souhaité, d'une manière plus ou moins abrégée, en prenant en compte principalement deux facteurs :

- l'appropriation au niveau de langue, et
- la question de la compétence linguistique,

qui vient répondre à la créativité du locuteur.

De plus, les idiotismes peuvent inspirer des énoncés originaux par l'intermédiaire de la littéralisation, c'est-à-dire du passage de leur sens non compositionnel au sens littéral ou compositionnel qui surprend avec une nouvelle information, parce qu'il contredit la convention et provoque une certaine étrangeté.

Mais, outre cette étrangeté, le message exprimé par un idiotisme présuppose un rapide et correct décodage de la part du récepteur, en atteignant, ainsi, l'efficacité communicationnelle souhaitée. C'est là l'une des fonctions productives des idiotismes à laquelle les publicitaires ou les rédacteurs de magazines et journaux font souvent appel, surtout dans les manchettes.

De façon générale, le terme de figement permet de rendre compte, à la fois, de phénomènes de nature très diverse, mais qui ne sont pas indépendants les uns des autres. C'est une propriété des langues naturelles dont l'importance a été méconnue depuis longtemps. Ce fait linguistique a été obscurci par des dénominations et des épithètes floues et très hétérogènes qui, au lieu de clarifier les facettes du phénomène, entretiennent et alimentent des confusions et des malentendus.

En 1985, Maurice Gross a démontré que d'un point de vue statistique, "ces épithètes" - charriées par le sentiment d'irrégularité et d'exception de la présence des expressions figées dans le langage - n'avaient pas lieu d'être. Il arrive à nous amener à nous interroger sur le fait qu'on ait pu admettre et

constater que le figement est une exception dans la langue.

On comprendra aisément l'insistance de Weinrich (1969)¹⁷ sur la nécessité d'accorder «une grande importance aux expressions figées». Il conclut à l'évidence que :

« Ce qui avait longtemps été considéré comme un phénomène marginal, comme une série d'exceptions, se révèle être en fait caractéristique des langues humaines naturelles ».

Mieux que de s'avérer être caractéristique de toutes les langues en usage –voire de celles qui ont cessé de l'être-, le phénomène du figement, constatera André Martinet (Dictionnaire de Linguistique, G. Mounin), « joue un rôle considérable dans l'évolution de la linguistique ».¹⁸

En effet, pour rester dans les statistiques, Maurice Gross recensera, relativement seulement aux constructions verbales, près de 1800 locutions ne mettant pas en jeu un emploi spécifique du verbe, installant ainsi une opacité sémantique définitoire de ce figement syntaxique.

3. 2. Commentaires

Il serait peut être utile, pour « faire le tour » de la notion (en succombant à des locutions verbales figées laconiques), de « passer en revue » un certain nombre de définitions de différents dictionnaires qui souligneront, chacun selon leurs spécialités et aussi selon leurs rédacteurs, des aspects complémentaires de la notion, constitutifs de sa définition la plus large.

D'abord, l'origine de ce fait linguistique dit « figement », sans être un sujet « lieu commun », a commencé à susciter de l'intérêt et à faire l'objet de recherches universitaires (P. Guiraud, 1980, R. Martin, 1996) ainsi que de nombreuses publications pour le grand public (Reyet Chanteau, 1979, Cl. Dumeton, 1990). On ne manquera pas de constater, à la suite de Gaston Gross, que cette prise en charge académique du phénomène est relativement récente.

Les lexicologues conviennent que le figement pouvait avoir une origine « externe » et faire référence à des événements historiques,

mythologiques, religieux ou constituer des réminiscences littéraires. C'est ce à quoi aurait abouti D. Gaatone (1904)¹⁹ qui « a mis l'accent sur le fait que le figement représente l'insertion d'une langue dans l'histoire ».

Le figement peut, d'autre part, relever de l'histoire linguistique interne, ce par quoi il nous intéresse le plus ici.

Le Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage (1994) énonce que

« ... le figement est le processus par lequel un groupe de mots dont les éléments sont libres devient une expression dont les éléments sont indissociables. Le figement se caractérise par la perte du sens propre des éléments constituant le groupe de mots, qui apparaît alors comme une nouvelle unité lexicale, autonome et à sens complet, indépendamment de ses composants. »

De son côté le Dictionnaire de Linguistique Larousse, (1973), définit le figement comme « un processus linguistique qui, d'un syntagme dont les éléments sont libres, fait un syntagme dont les éléments ne peuvent être dissociés. Ainsi, les mots composés (compte rendu, pomme de terre, etc.) sont des syntagmes figés ».²⁰

On notera que ces exemples mettent en avant beaucoup plus sur les syntagmes nominaux, du moins selon les illustrations proposées, et que d'autres entités pouvant subir les effets du figement n'y sont pas mentionnées (à l'exemple d'une phrase entière).

Le LEXIS élargit un peu plus l'espace du figement en incluant et les entités simples, comme le mot, et les structures plus élaborées (constructions). On y lit à l'entrée Figé ce qui suit : « se dit d'un mot, d'une construction qui cessent de subir dans la langue une évolution ».²¹

Pour Le Petit Robert DLF, qui ne s'attarde pas sur la différence entre expression et locution, c'est l'aspect syntaxique bloqué qui est souligné et sur lequel il est expressément insisté compte tenu de la mauvaise analyse qui en est généralement faite : « Expression, locution figée ; dont on ne peut pas changer les termes et qu'on analyse généralement mal ».²²

C'est, en substance ce à quoi se réfère J.C. ANSCOMBRE (1990) lorsqu'il définit le figement comme étant un processus au terme duquel le locuteur n'est plus capable de déterminer le sens d'une séquence à partir de celui de ses constituants. Sa compréhension requiert sa saisie globale à l'instar d'un monème lexical.

Plus généralement, on lira dans *Dictionnaire de la Linguistique* de Georges Mounin, que lorsqu'un syntagme a la fréquence et la spécificité d'un monème unique, il tend à être traité comme un monème unique : ses composants étant considérés comme indissociables. Les syntagmes tels "un bon à rien", "un va nus pieds", "battre le pavé", "courir deux lièvres" sont dits figés. Ce phénomène est caractérisé par une perte de la conscience du sens propre du monème lorsque celui-ci se trouve fréquemment associé avec la même signification dans différents syntagmes.

Dans la même perspective, George Misri²³ définit comme suit la notion :

« Tout groupe de monèmes qui présente un blocage total ou quasi-total des axes paradigmatiques et syntagmatiques, c'est-à-dire une impossibilité ou une réduction importante des possibilités de commutation et/ou d'expression partielle ».

O. Ducrot, dans *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (1994)²⁴, définit le phénomène comme suit :

« Figement : le figement est le processus par lequel est désigné un groupe de mots dont les éléments sont indissociables... Le figement se caractérise par la perte du sens propre des éléments constituants le groupe de mots, qui apparaît alors comme une nouvelle unité lexicale, autonome et à sens complet, indépendamment de ses composants »

C'est là, assurément, une définition qui nous paraît, en complémentarité avec celle de M. Gross, assez exhaustive du phénomène, et que nous adopterons en nous y référant dans le développement de ce projet.

Cependant, décrivant le phénomène du figement lexical et/ou syntaxique, Maurice Gross (1985) parle de « phrases figées ». En effet, la

phrase comme séquence minimale constituée dans ses travaux, qui s'inscrivent dans *la théorie du lexique grammatical*, l'unité sémantique de base (les mots ou les morphèmes ne sont donc pas pour lui les unités minimales), se démarquant ainsi de certains linguistes, voire de certains lexicographes comme de leurs dictionnaires.

Aussi sous sa plume, il n'est donc jamais question de « locution » pour désigner les séquences figées tout comme il n'est jamais question de « syntagme » pour se référer aux séquences libres, diront ses spécialistes, dont H-A. Ibrahim.

Pour désigner "ce phénomène que constituent les expressions figées", Maurice Gross a recensé dans la terminologie y afférente, des dénominations usuelles et communes dans certains cas (*locutions, expressions figées, noms composés...*), et des dénominations spécifiques dans d'autres cas (*synapsie, synthèse...*). Différents auteurs sont à l'origine de ces diverses dénominations.

Le fait linguistique du figement aurait été, aux dires de ceux qui se sont penchés sur le cas, obscurci justement, et dans une large proportion, par la profusion des différentes dénominations qu'eux-mêmes lui ont attribuées, et qui, en plus d'être hétérogènes de par leurs différents angles d'approches, restent à l'arrivée très floues.

Comme on le voit clairement, le phénomène appelé figement – dont ce n'est pas notre objectif d'en cristalliser la définition – "croule" sous une pléthore de dénominations qui le charge en obscurcissant sa substance. Salah Mejri²⁵, "Figement et dénomination" (*Université de Tunis I*), qui en réfère, pour une liste de dénomination plus détaillée, à Kocourek (1982) n'en dit pas moins :

« Le figement, qui commence à peine à faire partie des préoccupations majeures des linguistes, n'a pas pour autant bénéficié jusque-là d'une définition relativement reconnue par tout le monde. Il demeure une notion obscure rappelant d'autres termes qui couvrent plus ou moins le même contenu comme lexies complexes, phraséologies, syntagmes lexicalisés, expressions idiomatiques, locutions, etc. »

A travers les nombreuses manifestations sous lesquelles il se présente, la terminologie qui, indifféremment, évoque à son sujet, pour dénommer des types de figements aux propriétés bien distinctes : « *expression verbale* », « *expression figurée* », « *locution* », « *expression proverbiale* » ou « *proverbe* », induit un très important problème de catégorisation. Elle se contenterait de souligner l'existence du phénomène tout en supposant que celui-ci est irrégulier.

Ainsi, le terme de figement permet de rendre compte à la fois de phénomènes de natures très diverses, mais qui ne sont pas indépendants les uns aux autres.

Aussi, adoptons-nous la posture de Maria Helena SVENSSON²⁶ de Umea Universitet dans « *Critères de figement et conditions nécessaires et suffisantes* » où elle écrit en introduction :

« *Dans le cadre des études qu'on appelle généralement phraséologiques, de nombreux chercheurs ont examiné les expressions figées et proposé des définitions des notions d'idiome, de locution, de proverbe et d'autres types d'expressions qui appartiennent à la catégorie dite figée.*

Notre emploi du terme expression figée est générique et réunit tous ces types d'expressions. En ce qui concerne le terme « figée », cette notion décrit, dans notre terminologie, le fait qu'une expression soit mémorisée par les locuteurs d'une langue. Elle est figée « cognitivement » plutôt que syntaxiquement. Cela veut dire que les locuteurs savent que les mots apparaissent ensemble dans telle ou telle construction et que l'utilisation de l'expression en question est conventionnelle et partagée de la plupart des locuteurs. »

De cette posture commune à plusieurs linguistes qui se sont penchés sur ce phénomène, S. MEJRI²⁷, qui ne prétend pas « *rendre compte de l'extrême complexité de ce phénomène* », considère qu'en étant attentif aux études qui lui sont consacrées par Makkaï (1972), Gréciano (1983), G. Gross (1996), M. Gross (1988), nous pouvons postuler à une définition qui s'en approcherait de très près. Il en avance une que nous reproduisons :

« *Le figement est un processus linguistique inhérent aux langues naturelles par lequel des séquences linguistiques, initialement employées comme séquences discursives libres, se trouvent, pour des raisons diverses, partiellement ou entièrement solidifiées ; elles sont ainsi versées dans l'une des catégories linguistiques dans le cadre de laquelle les constituants perdent leur autonomie individuelle pour participer à la configuration de la nouvelle unité polylexicale ainsi constituée. »*

Conclusion

Ce parcours didactique ayant mis à plat les difficultés liées aux champs notionnel et conceptuel de ce domaine d'étude, nous avons procédé aux lectures, d'abord linguistique (structure syntaxique et composants lexicaux), puis sémantique (sens y consignés) du corpus d'expressions figées dégagées à cet effet. L'étude linguistique révélant des spécificités inhérentes au code d'expression (le français, en l'occurrence), la mise en relation de ces expressions avec leurs équivalents dans l'autre code (ici, la langue arabe parlée) permettra de déceler les particularités syntaxiques et lexicales, voire sémantiques de ce fait langagier (en rapport avec l'espace et le temps de son avènement).

Références

1. LANGLOIS, L., Bitexte, *bi-concordance et collocation*, Thèse de Lucie Langlois pour l'obtention de la Maîtrise en Traduction (Université d'Ottawa), sous la direction de Roda P. Roberts, décembre 1996.
2. LIANG, S. Q., « À propos du dictionnaire français-chinois des collocations françaises », en *Cahiers de Lexicologie* 59, 1991-1992, pp. 151-167.
3. LANGLOIS, L., op. cit.
4. Idem., op. cit.
5. COWIE, 1994, cité par Mejri S. *Le figement lexical. Descriptions linguistiques et structuration sémantique*. Publications de la Faculté des lettres Manouba, Tunis, 1997.
6. BENSON, 1986, cité par Mejri S., *Le figement lexical. Descriptions linguistiques et structuration sémantique*. Publications de la Faculté des lettres Manouba, Tunis, 1997.
7. LANGLOIS, Lucie, op. cit.
8. LIANG, op. cit.
9. Dictionnaire de Alain Rey et Sophie Chantreau, 1977.
10. MEJRI, S., op. cit.
11. Mejri, S., *Polysémie et polylexicalité*, Université de Tunis, Actes du colloque de Tunis portant sur « le figement lexical » 1998.
12. Harris, "Distributional structures" dans *Word*, 1954.
13. GROSS, Maurice, « La caractérisation des adverbes dans un lexique-grammaire », In : *Sur les compléments circonstanciels*, Editions Dominique Leeman, Langue Française, n°86, Larousse, Paris, pp. 90-102, 1990.
14. LOPEZ, *Metáfora: da retórica à semiótica*, São Paulo, Atual, 1987. Cité par XATARA, Claudia Maria, "Intégrer les expressions idiomatiques à l'enseignement" Université de l'État de Sao Paulo, Brésil, Janvier-février 2002 - N°319.
15. RWET, N., « Du bon usage des expressions idiomatiques dans l'argumentation en syntaxe générative » dans *Revue québécoise de linguistique*, Montréal, v.13, 1983.
16. GROSS, Gaston, « Noms composés N de N », *Rapport de Recherches n°5*, Laboratoire de Linguistique Informatique, Villeteuse : Université Paris 13, 1988.
17. WEINRICH, cité par MEJRI S., *Le figement lexical. Descriptions linguistiques et structuration sémantique*. Publications de la Faculté des lettres Manouba, Tunis, 1997.
18. Cité par MOUNIN, G., Dictionnaire *de la linguistique*, Paris, Presses universitaires de France, 1974.
19. GAATONE, D., « Les 'locutions verbales' : pour quoi faire ? », *Revue romane*, 16/1-2, p. 49-73, 1981.
20. Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, DUBOIS, J., Paris, Larousse, 1994.
21. LEXIS, entrée Figé
22. Le Petit Robert, DLF, 1990, art. Figement.
23. MISRI George, *Le figement linguistique en français contemporain*, thèse de doctorat, soutenue par Misri, G., Université René Descartes, Paris V, 1987.
24. DUCROT, O., TODOROV, T. Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, 1974, art. Figement
25. MEJRI, S., Actes du colloque de Tunis portant sur « le figement lexical » 1998.
26. SVENSSON, Maria Helena, " *Critères de figement et conditions nécessaires et suffisantes*", Umea Universitet, Nr. 16 — 2002/2 Oslo 12.-17. august 2002
27. MEJRI, S., *Le figement lexical. Descriptions linguistiques et structuration sémantique*. Publications de la Faculté des lettres Manouba, Tunis, 1997